

Annexe n°5 – tableau revendicatif de suivi des conditions sanitaires et de mise en œuvre des protocoles sanitaire

Ce tableau propose une vue synthétique permettant de confronter les projets de plans de reprise de l'activité avec les revendications du SNASUB-FSU. Il est évidemment à appréhender et, le cas échéant, à compléter en fonction des situations sectorielles ou locales.

Question ou éléments de situation	Revendications SNASUB-FSU	Question à poser en CT / CHSCT lors de l'élaboration du plan de reprise de l'activité et du protocole sanitaire éventuel
Situation sanitaire générale		
Couleur du département, pression sur l'appareil sanitaire, évolution des admissions à l'hôpital, taux d'occupation des lits de réanimation.	Le plan de déconfinement prévoit pour les départements rouges : les collègues ne rouvrent pas au public. Pour le SNASUB-FSU, si le nombre de personnes infectées par le Covid-19 reste très important, si la capacité d'accueil des hôpitaux menace toujours d'être atteinte, le choix du confinement relève alors toujours du seul choix d'intérêt général.	Au regard des éléments : Quelle progressivité du plan de reprise de l'activité en présentiel ? Quelle révision de celui-ci ? Quelle limitation au strict nécessaire des effectifs en présentiel dans le contexte ?
Accessibilité aux tests	Pour le SNASUB-FSU, la capacité effective de tester massivement doit permettre de dépister afin d'endiguer les chaînes de contamination possibles.	Quelle dispositions d'accès aux tests dans le cadre du déconfinement ? Quelle information des personnels est prévue ?
Situation des personnels		
Procédure pour déclarer sa situation de fragilité médicale	les collègues présentant des risques ou ayant des personnes à risque dans leur entourage doivent être également exemptés d'activités professionnelles en présentiel;	Quelle information faite aux personnels ? Quelles consignes sont données aux chefs de service ? Quelle prise en compte de la situation de fragilité médicale (télétravail, ASA...)?
En cas de télétravail	les personnels en télétravail doivent pouvoir avoir accès aux outils nécessaires aux tâches qui leur seront confiées durant la période de déconfinement.	Les autorisations de travail sont-elles conformes ? Le droit à la déconnexion est-il effectivement reconnu ? Quelles consignes sont données aux chefs de service ? Quelle formation ont-ils reçus ?
Les ASA pour garde d'enfants	le droit à ASA pour garde d'enfants doit être respecté durant le processus	Quelle information faite aux personnels ?

	de déconfinement autant que la situation sanitaire le commandera.	Quelles consignes sont données aux chefs de service ?
Prise en compte de l'exposition éventuelle dans les transports en commun	que les modalités de travail de personnels soient organisées pour permettre de limiter au maximum l'exposition dans les transports publics et sur les lieux de travail: le recours au télétravail et, le cas échéant, aux ASA, doivent rester des axes d'organisation du travail tant que le risque sanitaire au regard des situations particulières des personnels l'exige.	Quelles consignes sont données aux chefs de service ? Comment s'organisent les services pour limiter l'exposition ? Quelles facilités données aux personnels ? Comment ces situations sont prises en compte ?
Mise à disposition de masques gratuitement par l'employeur ?	Des masques adaptés et de qualité doivent être mis gratuitement à disposition, en nombre suffisant pour couvrir tous les besoins d'un usage obligatoire pour les personnels comme pour le public.	Quelle quantité de masques est fournie à chaque personnel ? Quel type de masques sont à disposition ? Quand et comment s'organise la distribution ?
Mise à disposition de savon, essuie-main, gel hydroalcoolique	Du du savon, des essuie-mains jetables, du gel hydroalcoolique doivent être partout à disposition en quantité nécessaire.	Quelles dispositions sont-elles prises ? Quelle signalétique est prévue d'être apposée pour rappeler les gestes d'hygiène ? Quels matériels et produits à dispositions pour désinfecter les claviers, boutons, poignées utilisés par plusieurs personnels ?
La restauration	L'accès à la restauration sur les lieux de travail dans le respect des conditions sanitaires doit être prévue.	Quelles dispositions sont-elles prises ? Quel type de restauration ? Dans quel lieu permettant la distanciation physique des commensaux ?
Les lieux de travail		
Le bionettoyage au retour en présentiel, puis chaque jour	La désinfection des lieux de travail préalablement à leur réutilisation et l'entretien des conditions de propreté sanitaire tout au long de leur utilisation doit être prévue.	Quelle organisation du travail des personnels en charge de l'entretien ? Quelle formation spécifique ? Le cas échéant, quelle renégociation du contrat de délégation de service public ?
Les gestes barrières et les règles d'hygiène renforcée.	Une (in)formation des personnels aux gestes barrières et aux bonnes pratiques d'hygiène renforcée doit être prévue.	Quelle signalétique de rappel des gestes barrières ? Où est-elle apposée ?
L'articulation présentiel/distanciel pour limiter l'occupation des locaux et	L'organisation des espaces de travail et le travail lui-même pour permettre	Quelles adaptations des horaires des différents services ?

leur organisation pour respecter les distances physiques	les distances physiques de prévention de la contamination entre les personnels et parmi le public	Quelle articulation des différentes modalités de travail ? Quelles consignes sont données aux chefs de service ? Quelle(s) protection(s) des différents types de postes de travail ? Quelle information des personnels ? Quelles mesures prises pour respecter le minimum de 4 m ² par agent ?
--	--	---